

## OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF COMMUNAUTAIRE

### AVANT-PROPOS

Le Projet Educatif Communautaire est le cadre général de la politique éducative territoriale de la Communauté de Communes de Gâtines Choisilles - Pays de Racan. Il traduit la volonté des élus de la Communauté de Communes dans le domaine de l'éducation et des valeurs.

Le projet éducatif évolutif de la communauté de communes qui, à partir des ressources du territoire dans un cadre réglementaire, sécurisant et transversal, s'appuie sur les différents acteurs, a pour objectif principal de développer une offre pérenne de services de proximité sur l'ensemble de la CC en faveur des familles, des jeunes, des enfants.

Le Projet Educatif porte les principes et valeurs qui guident l'action de l'intercommunalité et de ses communes membres.

### LES OBJECTIFS GENERAUX ET EDUCATIFS

Le Projet Educatif Territorial constitue un cadre formalisé, permettant à l'ensemble des acteurs d'exercer leurs missions de manière conjointe et complémentaire.

De fait, les projets éducatifs des opérateurs privés intervenant dans le champ des compétences communautaires, doivent être une déclinaison cohérente en corrélation du Projet Educatif Communautaire.

Concernant les opérateurs publics, le Projet Educatif Communautaire tient lieu de projet éducatif et les projets pédagogiques entre autres doivent être en cohérence avec ce dernier.

Le respect des consignes et des règles de vie en collectivité, des réglementations et de la législation en cours sera la priorité des équipes afin que la sécurité physique et matérielle de chaque enfant, chaque jeune soit assurée, en particulier dans le cadre des activités et animations.

Les projets, les actions, les activités, les animations proposées, ainsi que leur organisation, resteront un outil au service de cette volonté éducative, déclinée en objectifs mesurables et concrets au travers d'un Projet pédagogique, d'établissement ou de fonctionnement selon l'équipement concerné.

Les objectifs définis ci-dessous sont complémentaires aux objectifs contractuels des dispositifs institutionnels.

### LES OBJECTIFS GENERAUX

- Développer des actions communes à l'ensemble du champ petite enfance, enfance, jeunesse. (exemple olympiades...) en utilisant prioritairement des ressources du territoire.
- Développer l'action éducative au sein du territoire en favorisant les échanges de pratiques au travers la mobilisation de réseaux d'acteurs et les actions transversales (IME, écoles, associations...).
- Favoriser l'égalité d'accès pour tous, aux différents équipements et activités proposés
- Prendre en compte les différences dans un souci d'équité sur le territoire

- Favoriser l'appropriation du territoire en utilisant les ressources du territoire
- Veiller à maintenir et développer des partenariats avec les institutions en lien avec la compétence
- Favoriser l'accès à tous aux pratiques culturelles, sportives et aux loisirs
- Développer des actions « d'aide à la parentalité »
- Sensibiliser au développement durable
- Promouvoir des actions sur le thème de la santé
- Valoriser auprès des élus et des communes les actions réalisées.
- Avoir une communication pertinente sur l'ensemble du territoire afin :
  - de faire connaître les RAM et les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et les promouvoir
  - de permettre d'avoir une information sur le site internet communautaire des activités de l'ensemble des ALSH du territoire
  - d'avoir une plus grande lisibilité sur les actions jeunesse et ainsi d'augmenter les effectifs lors des périodes ALSH pour la jeunesse
  - d'informer de l'ensemble des actions à la parentalité mises en œuvre sur le territoire
  - de valoriser Le P.I.J (16/25 ans) comme carrefour de services, d'outils et de partenaires pour les jeunes et les parents qui peuvent trouver un accompagnement et une documentation nationale, régionale et locale sur différents thème comme les loisirs, la santé....

### LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Nous pensons que le temps de vie hors du milieu familial voire du temps scolaire (comme les temps libres de loisirs et de vacances) des enfants et des jeunes est un temps privilégié pour qu'ils puissent participer à des formes de vie de groupe, et à des activités qui les enrichissent, les fassent grandir et leur permettent :

- de vivre des projets collectifs de toutes natures
- de mieux affronter la vie en développant le goût et le sens de l'effort
- de s'exprimer en développant aussi leurs capacités de communication, d'écoute, d'acceptation des différences
- d'utiliser leurs potentiels
- d'acquérir de nouvelles compétences : savoir-faire, savoirs-être
- de faire l'apprentissage d'une citoyenneté active (droits et devoirs).

En cela, les opérateurs s'engagent à :

- Permettre à l'enfant, au jeune de vivre un temps de vacances ou de loisirs respectant leurs rythmes de vie

- Accompagner les enfants et les jeunes dans la découverte et les apprentissages individuels comme collectifs en favorisant le bien-être et l'épanouissement
- Favoriser le développement de l'autonomie et de la socialisation de l'enfant et du jeune dans le respect des besoins de chaque âge
- Développer une action dans le sens du développement de l'autonomie : "aider l'enfant à agir seul"
- Accompagner les jeunes dans les projets qui sont les leurs
- Faire vivre l'aventure, permettre un réel dépaysement
- Lutter contre les comportements favorisant l'égoïsme, l'individualisme, la violence, les rapports de force

Pour cela, il s'agit de donner envie en :

- Offrant des animations de qualité, diversifiées, spécifiques et correspondant aux caractéristiques du public
- Permettant la découverte de nouvelles pratiques et activités
- Développant la curiosité
- Privilégiant la notion de plaisir

## L'EDUCATION

L'éducation peut se définir comme « l'ensemble des influences, volontaires ou non, entre l'enfant et son environnement, qui, en se conjuguant, contribue au développement de sa personne ». Ces influences sont multiples, les sources diverses : la famille, l'école, l'association sportive, l'accueil de loisirs, mais également la télévision, les camarades...

## LE PUBLIC CIBLE

Le public cible est composé des mineurs de 0 à 18 ans moins un jour mais aussi des parents, car une partie des besoins proviennent de ces derniers. Les différentes structures favoriseront l'accueil des publics en situation de handicap.

Pour être plus précis et selon les règles institutionnelles en usage, le public se décline comme suit :

- La petite enfance : 0 à 3 ans (non scolarisé)
- L'enfance : 3 à 11 ans (petite section maternelle à CM2)
- La préadolescence : 11 à 14 ans (CM2 - 6<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup>)
- L'adolescence : 14 à 18 ans (à partir de la 4<sup>e</sup>)
- Les aides animateurs (16 et 17 ans sans formation) et les animateurs
- Les jeunes majeurs dans le cadre du Point Information Jeunesse (PIJ)
- Les parents

## LES PARENTS

La famille est au centre même du processus éducatif.

Les parents ont à porter cette responsabilité primordiale : conduire leurs enfants vers l'état adulte.

Ils peuvent et doivent sous-traiter certains aspects du processus éducatif, mais ce n'est en aucun cas un abandon de responsabilité : les parents doivent surveiller le bon déroulement des opérations, motiver l'enfant puis l'adolescent dans son apprentissage, l'encourager, l'accompagner, l'orienter.

Dans ce domaine, les échanges avec les familles sont nécessaires.

Il faut conforter la place et la participation volontaire des parents dans les actions, les instances, les structures.

Il convient de bien faire connaître aux familles l'offre existante sur le territoire, en développant un accueil spécifique et une information la plus large et la plus complète possible, par une diffusion sur différents lieux ressources.

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant »

Les établissements d'accueils collectifs de mineurs ne sont pas seulement pour les parents un mode de garde des enfants, mais aussi un espace de socialisation et de loisirs. Il est important de répondre aux attentes des familles en offrant une réponse de qualité à ce besoin: l'accueil, les aménagements, les activités devront garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Afin d'assurer une cohérence éducative entre les différentes personnes intervenant auprès de l'enfant, du jeune, il est nécessaire que les parents, en tant que leurs éducateurs de l'enfant, du jeune, aient une place dans cette politique.

Il s'agit à la fois de répondre aux besoins et aux attentes des parents mais aussi de leur permettre d'être associés au vécu de leur enfant, leur jeune en favorisant la relation avec eux.

Pour cela, il convient d'informer, de favoriser la participation et l'implication des parents au sein des établissements d'accueils collectifs de mineurs afin de mettre en place une coéducation.